



Advicenne annonce la mise à disposition de son document d'enregistrement universel

Paris, France, le 6 décembre 2021 – 18h CET - Advicenne (Euronext : ADVIC) annonce aujourd'hui avoir déposé son document d'enregistrement universel auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 6 décembre 2021.

Le document est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté sur le site internet d'Advicenne (www.advicenne.com) dans la rubrique [Investisseurs/Information financière](#), ainsi que sur celui de l'AMF (www.amf-france.org).

Le document d'enregistrement universel inclut notamment :

- les comptes annuels 2020 ;
- les comptes semestriels 2021 ;
- le descriptif du programme de rachat d'actions.

CONTACTS

Advicenne

David Solomon, Chairman

Didier Laurens, CEO

+33 (0)4 66 05 54 20

Email: investors@advicenne.com

Ulysse Communication

Media relations

Bruno Arabian

+33 (0)6 87 88 47 26

Email: barabian@ulyse-communication.com

Consilium Strategic Communications

Mary-Jane Elliott, Ashley Tapp, Davide Salvi

+44 (0)20 3709 5700

Email: advicenne@consilium-comms.com

A PROPOS D'ADVICHENNE

Advichenne (Euronext : ADVIC) est une entreprise pharmaceutique créée en 2007, spécialisée dans le développement de traitements innovants en Néphrologie. Son candidat médicament principal, Sibnaya™ (ADV7103) est actuellement en fin de développement clinique dans deux maladies rénales : l'acidose tubulaire rénale et la cystinurie. Sibnaya™ a récemment reçu l'autorisation de mise sur le marché Européenne pour le traitement de l'ATRD. Basée à Paris, Advichenne est cotée sur Euronext Paris depuis 2017 et sur Euronext Bruxelles depuis 2019 en cotation croisée.

Pour plus d'informations : <https://advichenne.com/>

Avertissement

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives au groupe Advichenne et à ses activités, y compris ses perspectives et le développement de ses produits. Advichenne estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, des déclarations prospectives ne constituent pas des garanties d'une performance future, étant donné qu'elles portent sur des événements futurs et dépendent de circonstances qui pourraient ou non se réaliser dans le futur, et de divers risques et incertitudes, dont ceux décrits dans le rapport financier annuel 2020 et le rapport financier semestriel 2021 publiés par Advichenne respectivement le 3 mai 2021 et le 29 septembre 2021, dont une copie est disponible sur le site internet du groupe (www.advichenne.com), et de l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Advichenne est présent. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Advichenne ou qu'Advichenne ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Advichenne diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Advichenne décline toute responsabilité quant à la mise à jour de ces déclarations prospectives.